



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 6 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Patrick HERVIOU, Régis GEORGET

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET et Marie-Edith MACE, Messieurs Yann SOULABAILLE, Guillaume PERRIN, Marcel LE MOAL, Jean-Francis RICHEUX

Pouvoir : Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER  
Monsieur Jean-Francis RICHEUX à Monsieur Teddy REGNIER

Assistaient également : Madame DUVAL du SIEFT, Monsieur Xavier GUILLOTON de OUEST35, Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DEMOLDER

**Nombre de Membres du Comité présents : 11**

**Nombre de Membres du Comité votants : 13**

Date de la convocation : le 29 novembre 2024

**ANNULE ET REMPLACE ERREUR MATERIELLE**

**N°24/12-08 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses  
d'investissement avant le vote du budget 2025**

## Comité syndical du 6 décembre 2024

### ANNULE ET REMPLACE ERREUR MATERIELLE

#### N°24/12-08 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouvert au budget et l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

**1°) ACCEPTE** d'inscrire un montant d'anticipation de **1 547 175,37€** au budget 2025

**2°) AUTORISER** le président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget 2025 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouvert budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

#### Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024

Chapitre + libellé nature	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025 -
20 Immobilisations incorporelles	45 000,00€	11 250,00€
21 Immobilisations corporelles	53 100,00€	13 275€
23 Immobilisation en cours	2 400 000,00€	600 000,00€
45 Opérations par compte de tiers	2 169 732,58€	542 433,14€
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 667 832,58€</b>	<b>1 166 958,14€</b>

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 6 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Michel DEMOLDER

Le Président,

Joseph BOYENT

